

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6554**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien d'exploitation son

Nouvel intitulé : Technicien(ne) d'exploitation son

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut national de l'audiovisuel (INA)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur, Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien d'exploitation son intervient, généralement sous la responsabilité d'un technicien supérieur, sur des prestations techniques dédiées au son : - lors d'évènements à caractère scéniques ou institutionnels (concerts, théâtre, conférences...)

- pour la fabrication de produits audios et audiovisuels (musique, fictions et sujets de radio, de télévision ou de cinéma...)

- pour la diffusion de sons à l'antenne, sur Internet et sur les nouveaux médias.

Ses objectifs et le cadre de sa mission lui sont fixés par un tiers. Cependant, il est responsable, dans l'exercice des activités liées, de l'organisation de son travail.

Il peut intervenir en amont, mais en relation avec son responsable, dans la définition des techniques et des méthodes de travail qui seront employées.

Il travaille en équipe et en relation étroite avec l'ensemble des corps de métier prenant part au projet en cours.

:

Il est principalement chargé, en fonction de la situation particulière de travail rencontrée :

o de la gestion des équipements :

- stockage, maintenance courante et réparation des matériels,

- acheminement des moyens.

o de la mise en œuvre des équipements dédiés au Son :

- installation, implantation, câblage,

- mise au neutre des équipements, acquisition et sauvegarde des pré-configurations.

o de la gestion du plateau, des réseaux d'ordre et des liaisons entre régie et plateau,

o du transfert, de la transmission et de la sauvegarde des sons,

o de l'exploitation des équipements pour une tâche précise et définie par son responsable (prise de son, traitement, post-production et diffusion des sons), ceci en mono, stéréo et multicanal,

o de contrôler la qualité des sons et des installations

Enfin, il participe, par le respect des normes et règlements, à la sécurité des personnes et des biens.

Autonomie :

Différentes strates de responsabilités peuvent s'accumuler en fonction des conditions particulières d'exercice. Le technicien d'exploitation peut ainsi être amené rendre compte de son action soit directement à un réalisateur, à un journaliste radio ou reporter d'image, soit, comme c'est le cas dans la majorité des situations de travail, à un technicien supérieur.

Le technicien d'exploitation son peut travailler en autonomie pour la réalisation de tâches précises et définies par son responsable.

Autonome dans la mise en œuvre des équipements, ses fonctions d'exploitation, lorsqu'elles ne nécessitent pas une compétence technico-artistique élevée, peuvent être exercées en autonomie, mais sous le contrôle de son responsable.

Il peut être amené, s'il est suffisamment expérimenté à encadrer une petite équipe d'assistants.

Spécificité du Technicien d'exploitation son :

La compétence du technicien d'exploitation son, ciblée dans le domaine de l'audio, le distingue du Technicien d'exploitation des équipements audiovisuel. Il est capable d'intervenir sur des systèmes son complexes et, sous la surveillance de son responsable, sur l'ensemble des tâches d'exploitation liées au son.

Conditions de travail particulières :

Ses horaires ne sont que rarement fixes et souvent décalés.

Le type d'engagement le plus répandue dans l'exercice du métier est le CDD « intermittent. ».

Ses activités professionnelles s'intègrent dans des environnements variés, dont il est préférable qu'il appréhende les codes, la culture et les bases des métiers connexes (audiovisuel, musique, cinéma, spectacle vivant, journalisme...)

Compétences transversales : - Mobiliser les connaissances de base des mathématiques, de la physique et de l'électricité pour leurs applications dans l'exercice de la profession et pour comprendre la théorie des phénomènes vibratoires du son.

- Communiquer, dans l'exercice de la profession de technicien d'exploitation son, à l'oral et à l'écrit.
- Interpréter et produire les schémas techniques de l'audio et des fiches d'équipement.
- Travailler dans l'environnement varié des métiers du son.
- Organiser une banque de données sonores.
- Agir dans le cadre de son activité professionnelle sans compromettre la sécurité des personnes et en préservant les équipements.
- Identifier les normes et tolérances sur les signaux inhérentes à une production.

Compétences liées à la mise en œuvre des équipements :

- Manutentionner transporter, implanter des équipements dédiés au son.
- Câbler les équipements d'un système audio selon les normes usuelles.
- Connecter une installation son au réseau électrique en toute sécurité pour les personnes et les équipements.
- Effectuer des réparations de premier niveau sur des équipements son.
- Intégrer des équipements dans un système d'exploitation audio-numérique.
- Intervenir en plateau pour la mise en œuvre technique d'une prestation et l'accueil des intervenants.

Compétences liées à l'exploitation :

- Comprendre et concevoir une chaîne du son physique et virtuelle, adaptée à des besoins et à des contraintes.
- Exploiter les fonctionnalités d'un système analogique ou numérique (consoles, logiciels, serveurs...).
- Réaliser un mixage simple de sons (caler des niveaux, corriger les défauts d'un son, mélanger des sons et produire une balance).
- Effectuer des prises de son.
- Réaliser les gestes techniques d'un montage son pour un produit audio ou pour un son à l'image.
- Convertir des signaux audio dans un format précis
- Etablir une liaison HF
- Installer et régler un système d'interphonie

Compétences artistiques.

- Mener une écoute critique selon des critères objectifs.
- Argumenter des choix technico-artistiques.
- Sélectionner des sons selon des critères technico-artistiques.
- Construire un montage son pour des sujets simples, selon les codes et procédés d'écriture.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- o L'audiovisuel : o Diffuseurs tels que radio, télévision, Web TV.
- o Producteurs de musique, télévision , radio et cinéma.

Le spectacle vivant :

- o Producteurs de spectacles
- o Salles de spectacle et de concert, organisateurs d'événementiels
- o Troupes itinérantes

Les fournisseurs d'équipements :

- o Fabricants
- o Distributeurs
- o Loueurs et prestataires de service

La communication institutionnelle :

- o Les services communication et/ou audiovisuels intégrés d'entreprises ou de collectivités (salles de conférences, télévision institutionnelles)

Technicien d'exploitation son Technicien du son

Preneur de son , opérateur du son

Opérateur Play-back

Régisseur son

Monteur son

Chef assistant du son, assistant son

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1508 : Prise de son et sonorisation

Réglementation d'activités :

L'habilitation électrique est intégrée au titre.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Technicien d'exploitation son, niveau IV :

Une composante Bases théoriques et compétences transversales :

- Question à choix multiple (audio-analogique, numérique et informatique)

- Mémoire d'une dizaine de pages sur un sujet en lien avec le son
- Présentation et soutenance du produit audio de fin de stage

Une composante Mise en œuvre des équipements :

- Mise en situation professionnelle, (sonorisation d'une salle, prise de son multipiste en studio, réalisation d'une émission de radio)
- Travaux pratiques (réalisation de toutes les phases de fabrication d'un produit audio de fin de stage de six minutes, critique d'une session protocols en post-production, installation d'une cabine speaker)
- Présentation et soutenance du produit audio de fin de stage

Une composante Technico-artistique :

- Mise en situation professionnelle, (sonorisation d'une salle, prise de son multipiste en studio, réalisation d'une émission de radio)
- Travaux pratiques (réalisation d'un produit sonore de six minutes, critique d'une session protocols en post-production, installation d'une cabine speaker)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	1 représentant de la direction de l'enseignement et de la recherche de l'Ina 1 responsable pédagogique de l'Ina 1 représentant salarié de la profession 1 représentant employeur de la profession La voie du président du jury compte double.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	1 représentant de la direction de l'enseignement et de la recherche de l'Ina 1 responsable pédagogique de l'Ina 1 représentant salarié de la profession 1 représentant employeur de la profession La voie du président du jury compte double.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Technicien d'exploitation son avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Période 2005 à 2007 - Environ 25 stagiaires par an.

- Taux de réussite proche de 100%.

Autres sources d'information :

formation@ina.fr

<http://www.ina.fr>

Lieu(x) de certification :

Institut National de l'Audiovisuel 4, avenue de l'Europe

94366 Bry sur Marne cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Technicien(ne) d'exploitation son